



Synthèse des observations du public prises en compte

Arrêté modifiant l'arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base

Dans le cadre de la consultation du public sur le projet d'arrêté susmentionné, menée par voie électronique sur le site internet du ministère en charge du développement durable (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>) du 3 mai 2013 au 23 mai 2013, 19 observations ont été déposées.

Les observations des répondants ont porté sur les points suivants :

- Avis généraux sur le nucléaire : trois répondants ont exprimé leur opposition au nucléaire en général ;
- Avis sur le projet d'arrêté : deux répondants ont exprimé un avis favorable sur le projet d'arrêté, quatre ont exprimé des avis défavorables et un répondant fait part de son absence d'avis ;
- Avis sur certaines propositions du projet : sept répondants ont exprimé un avis défavorable aux propositions de modifications projetées et deux répondants ont proposé une modification rédactionnelle mineure.

Le texte n'a pas été modifié suite à la consultation du public.